



Règlement intérieur



1. **Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés pour pouvoir jouer au badminton.** Seules sont autorisées à ne pas avoir la licence les personnes désireuses d'essayer ce sport, ceci **sur trois séances consécutives au maximum**. Après quoi, si elles désirent continuer à jouer, elles doivent prendre une licence auprès de la Fédération Française de Badminton et payer l'adhésion au club. Pour les trois séances d'essai, les personnes doivent être assurées personnellement et ne peuvent en aucun cas se retourner contre le club pour quelque raison que ce soit.
2. Les joueurs affiliés auprès de la Fédération Française de badminton dans un autre club peuvent s'entraîner dans le club après s'être acquittés de la cotisation « club ». Le Comité Directeur se réserve le droit de refuser des licenciés externes au club ou de leurs limiter les accès à certains créneaux pour des raisons de stratégie et d'organisation du club. Ces restrictions peuvent être fixées en cours d'année et immédiatement applicables.
3. Tous **les joueurs doivent fournir un certificat médical** attestant l'autorisation de la pratique du Badminton ou le questionnaire santé en cas de renouvellement.
4. **Les joueurs ont quinze jours**, au maximum, à compter de leur première séance, pour remettre leur dossier d'inscription complet (**feuilles d'inscriptions, chèque, certificat médical**). Le montant de l'adhésion est fixé en début de saison par le comité directeur. Le non-respect de ce délai peut être sanctionné par une exclusion des terrains jusqu'à régularisation de la situation.
5. Les jours et horaires d'entraînement sont affichés chaque saison en fonction des créneaux attribués pour la saison.
6. **Les joueurs se doivent de respecter le matériel** qui leur est confié **ainsi que les locaux** mis à leur disposition.
7. Toute dégradation volontaire constatée sera **passible d'une sanction financière** équivalente au coût du matériel altéré ou détruit.
8. Pour pratiquer le badminton, **il est obligatoire de porter des chaussures de sport** (pour salle), à l'intérieur du gymnase. L'accès au gymnase est formellement interdit à tous véhicules. Dans tous les cas, les joueurs doivent scrupuleusement se plier au règlement intérieur du gymnase.
9. **Les joueurs doivent être présents à l'échauffement, au montage et démontage des filets et poteaux.** Le montage et le rangement font partie intégrante de l'activité.
10. Les joueurs doivent suivre scrupuleusement les règles de la FFBAD au cours des entraînements et des compétitions. Les joueurs auront en toutes circonstances une attitude de fair-play lors des rencontres et entraînements.
11. La section participe aux frais d'inscription et de déplacement des compétitions par équipe et, sous réserve d'un accord préalable du Comité Directeur, aux frais d'inscription **des compétitions individuelles** (5 compétitions individuelles seulement seront prises en charge par licencié).
12. La non-participation à un tournoi après inscription et sans justification sera passible d'une amende/sanction.
13. Le présent règlement est modifiable sur décision du comité directeur.
14. Les informations concernant la vie du club sont consultables en ligne sur le site